

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS PORT LA NOUVELLE
Mardi 15 mars 2022

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture	M. RECIO	Sous-Préfet	Présent
DREAL	M. Laurent DENIS M. Thomas ZETTWOOG	Chef UID Inspecteur	Présent Présent
DDETSPP	M. Eric PRIGENT DECHERF	Adjoint	Présent
Service interministériel de défense et de protection civile			
SDIS	M. Anthony SIZORN M. Hervé PEIX	Adjoint chef Chef de centre	Présent Présent
DDTM			
Délégation à la mer et au littoral			
Collège collectivités			
Mairie Port la Nouvelle	Henri MARTIN Eric TRESENE Claude ROQUELAURE	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Conseil régional	Didier CODORNIU Agnès LANGEVINE	Titulaire Suppléante	
Conseil départemental de l'Aude	Hervé BARO Marie-Christine THERON-CHET	Titulaire Suppléante	Présente
Grand Narbonne communauté d'agglomération	M Christian LAPALU Jean Marc AMBROSINO	Titulaire Suppléant	Présent
Collège riverains			
Association ECCLA	Maryse ARDITI Christine BLANCARD	Titulaire Suppléante	Présente
Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins	Alex FABRE Frédéric RESTE	Titulaire Suppléant	
Direction des silos du sud	Vincent BONDON	Titulaire	Présent
Riverain	Georges BARADAT	Titulaire	Présent

SEMOP	Yann WICKER Charlotte MAUGER Didier CODORNIUO	Titulaire Suppléant	Absent Absent Présent
Collège exploitants			
Antargaz	Ingénieur sécurité Responsable dépôts sud Adjoint chef de dépôt		Présent Présent Présent
Frangaz	Chef des centres Coordinateur HSE		Présent Présent
EPPLN	Le représentant de la société Le représentant de la société		Présent
FOSELEV Logistique	Responsable administratif Directeur site Chef de projet		Présent Présent Présent
DPPLN	Le représentant de la société Le représentant de la société		Présent
Collège salariés			
Antargaz	Le représentant des salariés Le représentant des salariés		
Frangaz	Le représentant des salariés Le représentant des salariés		
EPPLN	Le représentant des salariés Le représentant des salariés		
FOSELEV Logistique	Le représentant des salariés Le représentant des salariés		
DPPLN	Le représentant des salariés Le représentant des salariés		
Hyd d'occ	M. Stéphane ARNOUX		Présent

Ordre du jour :

1. **Présentation du nouvel arrêté de renouvellement de la CSS Port la Nouvelle et désignation des membres du bureau**
2. **Présentation des rapports d'activité des exploitants**
3. **Bilan de l'inspection des installations classées**
4. **Point d'avancement du PPRT**
5. **Présentation du projet d'usine Hydrogène par Qair 1^{er} élément**
6. **Informations Lubrizol**
7. **Point divers**

Ouverture de la séance à 14h34, sous la présidence de M. le sous-préfet.

M. le Maire explique que le port a bien évolué depuis la dernière CSS. La ville a eu l'honneur de recevoir M. le premier ministre la veille de la CSS et les échanges ont été satisfaisants.

De plus, il rappelle que des éoliennes flottantes vont voir le jour dans quelques mois, avec des flotteurs métalliques suite à un assemblage qui sera effectué sur le port. Un permis de construire pour une usine de fabrication d'hydrogène a été déposé par une entreprise (instruction État).

La mairie demande que les périmètres de dangers nouveaux ne dépassent pas les limites de la parcelle. C'est dans l'intérêt des habitants, ainsi que des opérateurs du port.

Au fur et à mesure du temps, la commune est arrivée à limiter tout ce qui est très dangereux.

L'objectif, aujourd'hui est donc de ne pas créer de nouveaux dangers pour les habitants et il faut que les services de l'État prennent le temps pour assurer les positions techniques.

M. Codorniou, président de la SEMOP explique que la venue de M. le premier ministre et du ministre de l'écologie hier été très importante, avec des enjeux pour le port en terme d'investissements colossaux déjà réalisés et 300 millions de plus sur les années à venir. Il est important de prendre en compte l'accroissement et l'évolution du port.

Il rappelle que les porteurs du projet hydrogène aurait dû associer plus tôt les collectivités. C'est également un travail main dans la main qui doit être réalisé avec les services de l'État.

M. le Sous-Préfet remercie pour la préparation qui a été réalisée par la commune pour la venue du premier ministre. Il souhaite souligner que l'une des deux fermes éoliennes approuvées se situe sur notre territoire.

Le travail de cette CSS s'intègre dans le changement de taille du port de Port la Nouvelle qui ne doit pas oublier les habitants de la commune. Ce changement aura aussi besoin de l'adaptation des moyens du SDIS. Il ne faudra pas oublier le redimensionnement des moyens de secours adaptés aux nouveaux enjeux. Une réflexion doit s'engager sur le sujet.

Un tour de table est effectué.

M. le Maire souhaite présenter Marie-Christine THERON-CHET du conseil départemental, qui vient d'être nommée comme représentante au sein de la CSS.

M. le sous-préfet présente l'ordre du jour.

1. Présentation du nouvel arrêté de renouvellement de la CSS Port la Nouvelle et désignation des membres du bureau

M. Laurent Denis, des services de la DREAL, présente l'arrêté qui a été signé par M. le Préfet. Les membres de différents collèges ont été invités avant la réunion par message électronique à réfléchir à la désignation de leur représentant au sein du bureau.

Lors de la réunion les membres suivants sont désignés au sein du bureau de la CSS :

- Collège exploitant : M. Christophe Laloz de la société EPPLN
- Collège des salariés : Mme Caroline Cabanié de la société FOSELEV logistique
- Collège administration : représentant de la Dreal
- Collège collectivité territoriales : M. le maire de Port la Nouvelle
- Collège des associations : M. Baradat

M. le Sous-préfet acte la composition du bureau.

M. Denis rappelle que les membres sont élus pour une durée de cinq ans ; il précise que les présentations des rapports d'activités n'ont pas été adressées au préalable aux membres de la commission car elles doivent être expurgées d'éventuelles données confidentielles. Il invite les

exploitants à transmettre les rapports expurgés dans les prochains jours, ceux-ci seront accessibles ensuite sur le site interne de la DREAL Occitanie.

2. Présentation des rapports d'activité des exploitants

ANTARGAZ

Le responsable QSE Antargaz assure la présentation :

L'activité a été maintenue sur les deux dernières années. Le dépôt de Port la Nouvelle est conséquent au niveau national pour Antargaz. Malgré la crise, une activité accrue a été maintenue. Sur le site, l'effectif est de 3 avec le chef de dépôt et 2 pompistes.

Le 19 avril 2021, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été émis. Celui a été soldé par la suite. Sur la période 2020/2021, une grosse phase de travaux sur le réseau incendie avec un budget important, ainsi que des maintenances opérationnelles ont été réalisés.

Le point important sur l'année écoulée, qui a été l'objet de la mise en demeure, est la mise en conformité des débits d'eau d'extinction incendie sur le site.

Une nouveauté sur les derniers mois est l'ajout d'arrosage par buse au niveau des trous d'homme des réservoirs.

A partir de 2023, le site rentrera dans l'année de requalification (décennale), avec une grosse phase de travaux et un arrêt de 3 ou 4 mois.

Concernant la gestion des situations d'urgence, le site a réalisé des exercices POI annuels avec le SDIS.

Pour la gestion de retour expérience, il n'y a eu aucun évènement notable.

M. le Sous-Préfet demande s'il y a des questions

M. le maire de Port la Nouvelle souhaite revenir à la première page de présentation et précise qu'il vaut mieux supprimer l'acronyme AZF, qui veut dire ANTARGAZ mais qui appelle à la méfiance.

FRANGAZ

M. le chef de centres effectue la présentation :

Aucun arrêt de travail n'est à noter depuis 2020.

La direction du site s'est fortement mobilisée sur la sécurité.

De nombreuses actions de formations ont été réalisées.

Le site compte aujourd'hui 14 personnes

Une consolidation de l'étude des dangers a été réalisée suite à la demande de la DREAL.

Des exercices annuels ont été menés avec le SDIS, avec des scénarios inédits, pour sortir des « sentiers battus ».

Le site comptabilise un investissement de 700 000 euros sur deux ans.

M. le Sous-Préfet demande s'il y a des questions. Pas de question soulevée.

FOSELEV LOGISTIQUE

M. le directeur du site effectue la présentation :

La société a été rachetée en 2013.

Le site s'étend sur dix hectares, avec des produits stockés qui sont en grande majorité des alcools et de l'huile.

L'année 2020 a été exceptionnelle, due à la crise, avec une distillation de volumes très importants.

La liaison ferroviaire a été remise en service. L'entreprise a un souhait de développement du trafic maritime.

L'effectif est de 14 personnes, contre 5 en 2019. En 2020, un service HSE a vu le jour.

Le site a pour objectif la réalisation d'un exercice incendie hebdomadaire. Un exercice PSI a eu lieu en 2021 avec le SDIS.

De plus, l'entreprise a créé une salle de résolution de la gestion de crise.

Il est à noter que l'entreprise a déposé 3 porter à connaissance pour des modifications sur le site, concernant :

- la création d'un poste de chargement supplémentaire ;
- le stockage du bioéthanol ;
- le stockage des EMAG.

Les projets sont la création d'une nouvelle entrée, des caméras supplémentaires, un accueil spécifique pour les entreprises extérieures, la mise en place d'installations fixes (contres des installations avec des flexibles à l'heure actuelle), le remplacement de la clôture, la mise en place d'un émulseur utilisant des produits non polluant.

Une démarche éco- responsable est mise en place, pour un travail avec des produits sans impacts environnementaux et des durées de vie convenables.

M. le Sous-Préfet précise qu'il faut retenir le montant conséquent des investissements, s'élevant à 2, 3 millions d'euros. Il demande s'il y a des questions sur cette présentation. Aucune question n'est soulevée.

EPPLN :

Le représentant de la société effectue la présentation :

Pas de grand changement n'est à soulever. La présidence n'a pas changé, l'effectif n'a pas changé non plus. L'année 2020 a été une année très sensible due au COVID, les obligations ont quand même été menées à bien.

L'année 2021 comptabilise 98 navires.

Un remerciement particulier est réalisé aux services de l'Etat pour le projet Hippocampe.

Le système de sécurité incendie a été renforcé avec des systèmes automatiques. Ceci représente un investissement de 10 millions d'euros.

La société privilégie le travail avec des acteurs régionaux et fait le maximum pour déployer les investissements sur la région.

Concernant les incidents répertoriés : une fuite sur un bac, ce qui a engendré une perte de 45m3 de produit. En conséquence, les nappes vont être contrôlées sur plusieurs années. Cet incident coûtera 1,5 millions d'euros.

La réglementation post LUBRIZOL impose des obligations qui sont déjà prises en compte sur le site.

Malgré la crise, il y a eu un maintien de 42 000 camions annuels.

2 accidents du travail ont eu lieu par des entreprises extérieures durant des chantiers sur le site, et 1 accident de travail d'un personnel de l'entreprise.

L'exploitant est aujourd'hui rassuré sur la pérennité du dépôt.

M. le Sous-Préfet demande s'il y a des questions sur cette présentation.

Mme Arditi demande combien d'accidents ont eu lieu.

Le représentant de la société EPPLN explique les accidents survenus et précise qu'il y a eu trois accidents.

M. Zettwoog, inspecteur pour la DREAL, précise que la fuite s'est produite sous le bac, les produits se sont infiltrés en surface dans le sol, ce qui a nécessité la récupération de boues contenant des hydrocarbures.

Mme Arditi demande si, finalement, la totalité de la perte a été récupérée.

Le représentant de la société EPPLN indique que 99% des 45m³ ont été récupéré (liquide et dans le sol).

M. le Sous-Préfet remercie pour ces échanges.

DPPLN

M. le représentant de DPPLN souhaite présenter une actualité du site.

Il s'agit de l'ancien dépôt pétrolier appartenant au groupe DYNEFF situé en centre ville. Souhaitant donner une seconde vie à 10 hectares, tels que le prévoit le Code de l'environnement, la volonté du groupe est de lui donner un avenir avec un usage industriel. Des suivis sont réalisés sur les nappes phréatiques. Un plan de gestion sera mis en place. Il n'y a plus de salarié sur le site, les services supports sont fournis par Dyneff.

3. Bilan de l'inspection des installations classées

M. Zettwoog, inspecteur pour la DREAL présente le bilan de l'inspection des installations classées :

Il rappelle l'objectif national qui est de réaliser au moins une inspection annuelle sur chacun des sites Seveso.

En conclusion, sur 2020 et 2021, pour les 4 établissements Seveso, l'inspection a :

- réalisé 12 visites de contrôle,
- instruit des demandes de modifications qui ont conduit à 8 arrêtés Préfectoraux complémentaires,
- proposé 1 Arrêté de mesures d'urgence et 2 arrêtés de mise en demeure.

4. Point d'avancement du PPRT

M. Denis, chef de l'UID de la DREAL, effectue un point d'information sur la mise en œuvre du PPRT :

- Hangars C et D : la région a émis une préférence pour un nouveau hangar hors secteur PPRT, l'Etat a donné son accord pour ce projet avec la mobilisation des fonds du PPRT. Mme la ministre est attachée à faire avancer les PPRT. La convention a été prolongée pour la création de ce nouveau hangar, une ultime prolongation est nécessaire au 21 décembre 2021 et est en cours d'examen par le ministère, une suite favorable est espérée.
- Un rappel a été effectué auprès de la région et des manutentionnaires pour le respect du PPRT sur la limitation de la fréquentation dans les hangars C et D

M. Denis demande s'il y a des questions. Aucune question n'est soulevée.

5. Présentation du projet d'usine Hydrogène par Qair 1^{er} élément

Le directeur général de la société Hyd'Occ effectue la présentation du projet Qair.

La région est actionnaire de la société à hauteur de 35%, la société a été créée en 2020.

Hyd'Occ va utiliser l'eau potable du réseau. Une étude est en cours sur l'utilisation des eaux usées, et une seconde pourrait suivre sur l'utilisation d'eau de mer.

Sur le principe l'énergie électrique provient de source renouvelable (produite par les futures éoliennes en mer) mais il y a interconnexion avec le réseau électrique.

L'objectif est de pouvoir transporter l'hydrogène par voie maritime, ferroviaire, terrestre et fluviale.

La région projette de décarboner différents secteurs, son objectif est de pouvoir faire circuler des poids lourds à l'hydrogène en créant également 5 stations services alimentées par le site de Port la Nouvelle.

Des sociétés, de type Véolia, sont également intéressées. Qair rappelle qu'une voiture à hydrogène est un véhicule électrique, l'énergie est transportée et remplace la batterie.

Ce dossier a été déposé le 12 novembre 2021, ainsi que la demande de permis de construire. Le délai d'instruction est estimé à 12 mois sans compter les phases de complément du dossier.

C'est une nouvelle activité industrielle qui s'installe sur la commune. Les travaux doivent démarrer courant le troisième trimestre 2022, avec un début d'activité prévu au premier trimestre 2024.

La première unité de production va être limitée. En fonction de l'accroissement du marché, la production pourra ensuite augmenter.

Le cercle des dangers reste dans l'enceinte de la société avec la création de murs, pour favoriser la dispersion de l'hydrogène et limiter les impacts.

M. l'inspecteur de la DREAL précise que suite au dépôt de la demande en novembre 2021 une première phase de consultation des services a conduit à une demande de complément auxquelles l'exploitant a répondu en février 2022. Ces compléments sont en cours d'analyse par les services concernés.

D'après l'étude des dangers les effets des accidents restent circonscrits au périmètre du site. Néanmoins l'inspection fait remarquer que la fabrication d'hydrogène à échelle industrielle est une technologie en développement, il y a peu d'installation en fonctionnement en France avec cette technologie et il n'existe pas encore de textes nationaux qui cadrent cette activité spécifique.

Il a donc été proposé au préfet de demander à Hyd'Occ de faire réaliser une tierce expertise de son étude des dangers en faisant appel de préférence à l'INERIS dont la compétence est reconnue.

L'enquête publique est envisagée par le Préfet pour l'été, avec un projet d'autorisation qui pourrait ensuite être proposé à l'avis du CODERST puis à la signature du Préfet d'ici la fin de l'automne si aucune difficulté majeure n'est rencontrée.

M. le Sous-Préfet quitte la séance à 16h12.

Mme Arditi demande si le site sera classé Seveso

M. l'inspecteur de la DREAL indique que le site sera classé Seveso seuil bas. Le critère est la quantité d'hydrogène présente sur le site. La fabrication est réalisée en flux tendus donc les quantités stockées resteront limitées (6 T au démarrage).

Le représentant de la société EPPLN indique qu'une réunion a eu lieu la semaine passée avec un groupe marseillais HYDROLAB.

Il pose une question aux représentants des services DREAL : comment une entreprise qui n'existe pas doit-elle prendre en compte l'étude des dangers des entreprises existantes.

M. l'inspecteur de la DREAL indique que le bureau d'étude en charge de la réalisation du dossier doit prendre en compte les sites existants et en particulier les effets qui ressortent du PPRT.

M. le Maire de Port la Nouvelle rappelle l'erreur il y a 20 ans d'un permis de construire délivré en dépit des risques connus et qui amène aujourd'hui une décision de justice douloureuse. Il souhaite alerter les participants pour ne pas réaliser une même erreur. Il appelle à la responsabilité collective et indique qu'il vaut mieux prendre quelques mois supplémentaires pour être certain des positions prises.

Mme Arditi souhaite savoir si l'installation est « bunkerisée », et s'il peut y avoir des effets dominos

des autres installations.

Le directeur général de la société Hyd'Occ indique que les effets des autres sites et en particulier CAMIDI ont été pris en compte et remercie le directeur d'EPPLN pour l'information sur cette société marseillaise. Néanmoins, il indique que leur procédé peut être intéressant mais qu'aujourd'hui ce n'est pas réalisable.

6. Informations Lubrizol

Rappel : explosion le 29 sept 2019 sur le site Lubrizol à Rouen classé Seveso SH : production d'additifs pour huile moteur, à proximité d'un entrepôt. Incendie de grande ampleur, aucun mort ni blessé direct, enquête en cours.

Problématique : grande surface de nappe enflammée qui a propagé l'incendie (présence de liquides combustibles), proximité des stockages avec l'entreprise voisine, identification des polluants de l'incendie, difficulté à récupérer la liste des produits stockés.

Plan d'action ministériel du 11 février 2020 :

- Renforcement de la prévention : conditions de stockage, moyens d'extinction,
- Anticipation : inventaire des produits accessible à tout moment, identification des substances émises par un incendie, exercices hors heures ouvrables,
- Renforcement des contrôles : + 50 %, bureau d'enquête national, effets dominos,
- Mesures environnementales et remise en état : évolution POI,
- Communication : vulgarisation des substances, sms automatique, publication rapports,
- Actions ICPE sur PLN : inspections, coordination des secours entre exploitants, connaissance des effets dominos, accès aux quantités stockées.

Mme la ministre a demandé un renforcement des inspections sur les sites ICPE. De plus, une vigilance doit être apportée aux effets dominos. Les exploitants devront pouvoir réaliser des mesures environnementales des retombées de l'incendie et vulgariser leur de communication .

Une des préoccupations est la coordination entre exploitants et les services de secours, avec la mise en commun des moyens d'extinction d'incendie. Il y a un souhait de continuer à travailler sur une gestion mutualisée.

Les rapports d'inspections seront publiés sur le site www.georisques.gouv.fr

M. l'inspecteur précise que les données confidentielles dans les rapports ne seront pas mis en ligne.

Le représentant de EPPLN souhaiterait qu'une réunion soit réalisée en regroupant les exploitants, le SDIS et les services de l'état afin de réfléchir en commun aux obligations résultant des textes post lubrizol, notamment sur les mesures environnementales à réaliser.

Le représentant du SDIS précise qu'aujourd'hui la question des fumées d'incendie n'est pas encore complètement maîtrisée. Les services du SIDS11 ont fait l'acquisition d'un détecteur de molécules mais qui n'est pas normé.

Le SDIS est preneur de cette réunion, il ne donne pas d'avis sur les effets sanitaires qui sont du ressort de l'ARS

M. le Maire précise que les intérêts des maires des communes voisines sont différents. Il est intéressant de se réunir en dehors de ces CSS.

7. Point divers

M. le Maire clôture la séance à 16h40.

Le sous-préfet

Rémi RECIO